

Image not found or type unknown



Indemnisation de longue maladie

Par **joliecoueur**, le **25/09/2011** à **06:23**

Bonjour,rn je suis entree dans l'entreprise en novembre 2007 et est demissionne en mai 2010 et reembaucher en dec de la meme annee (2010) a temps plein ; je suis en arret longue maladie depuis mars 2011 a ce jour; sachant que mon patron a repris mon anciennete sur mes fiches de payes et notifier ma nouvelle date de reembauche (dec 2010) , l'ag2r refuse de me versee le complement de salaire car j'ai moins d'un an de maison a la nouvelle embauche (mais reprise de l'anciennete par mon patron) ai je un recours ? rn merci d'avance